

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014

Sur convocation du 10 mars 2014, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 14 mars 2014, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Mmes Pascale LHOMME – Jacqueline CECCON – Claudine CHAMPION – M-Noëlle MEGEVAND – Christiane MICHEL – Hélène ORBE – MM. Jean BARDET – M. Christian BOCQUET – Olivier COUET – Guy PHILIPPE –

Absents : Daniel BALLEYDIER – Alexandre VALZ-BLIN –

Secrétaire de séance : M. Christian BOCQUET

La lecture du compte-rendu de la séance précédente appelle quelques observations :

Concernant le point IV - Achat du terrain aux Robettes, Hélène Orbe précise son intervention : pour elle, « ce n'est pas une question de possibilité budgétaire, c'est une question de stratégie d'investissement. Les comptes permettent de faire cet emprunt. Mais doit-on limiter les perspectives d'investissement à venir pour l'achat d'un terrain dont la commune ne peut rien faire. ». Hélène ORBE n'est pas d'accord avec l'utilisation qui faite de ce budget. Elle demande « quel est l'intérêt de consacrer un investissement minimum de 75 000 € à l'achat du terrain de 604 m² aux Mégevands, dont la commune ne pourra rien faire. Selon elle, ce budget serait plus utile sur d'autres postes de dépenses dont les Choisyliens pourraient profiter. »

I. VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2014 (DCM N° 14/13)

Au vu de l'analyse financière de la commune et du budget primitif 2014, M. Bernard SEIGLE expose au conseil municipal que le produit fiscal attendu pour 2014 s'élève à 491 478 €. Pour information, la loi des finances 2014 fixe à 0,9 % l'augmentation de la valeur des bases fiscales.

Il propose donc un maintien des taux d'imposition 2013, conformément au tableau ci-après.

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	2 092 000 €	15,03 %	314 428 €
Taxe foncier bâti	1 199 000 €	11,83 %	141 842 €
Taxe foncier non bâti	39 100 €	56,28 %	22 005 €
Contribution foncière des entreprises	63 600 €	20,76 %	13 203 €
		PRODUIT FISCAL 2014	491 478 €

Sur l'invitation du maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE les taux des impôts 2014, sans augmentation par rapport à l'année 2013.

II. TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE

Chemin du Marronnier (DCM n° 14/14)

M. Yves GUILLOTTE présente au conseil municipal les travaux nécessaires sur le réseau électrique, travaux nécessaires pour l'implantation du programme de logements locatifs.

Ces travaux consistent en la mise en souterrain du réseau BTA chemin du Marronnier. Le devis des travaux et fournitures s'élève :

- Montant HT des Travaux	16 652,78 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %)	485,03 €
Total HT des travaux	17 137,81 €
- Montant HT des fournitures	5 594,16 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %)	162,94 €
Total HT des fournitures	5 757,09 €
Montant total HT	22 894,90 €
Total HT des travaux ESS à déduire :	3 088,07 €
Montant total HT	19 806,83 €
TVA 20 %	3 961,37 €
MONTANT TOTAL TTC	23 768,20 €

Ces travaux ne pourront pas être inscrits au programme travaux subventionnés 2014 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel et seront traités sans subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
- décide des travaux présentés ci-dessus,

Route des Mégevands (DCM n° 14/15)

M. Yves GUILLOTTE présente au conseil municipal les travaux d'enfouissement de réseau électrique et France Telecom route des Mégevands.

Ces travaux consistent en la mise en souterrain des réseaux BTA et télécommunications route des Mégevands. Le devis des travaux et fournitures s'élève :

Mise en souterrain du réseau BTA

- Montant HT des Travaux.....69 164,86 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %).....2 014,51 €
Total HT des travaux71 179,37 €

- Montant HT des fournitures.....27 170,08 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %).....791,36 €
Total HT des fournitures27 961,45 €

Montant total HT99 140,81 €
TVA 20 %19 828,16 €
MONTANT TOTAL TTC.....118 868,97 €

Ces travaux sont inscrits au programme du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel, au taux de 45 % sur le montant HT, soit 44 613,37 €.

Mise en souterrain du réseau de télécommunication

- Montant HT des Travaux.....59 335,38 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %).....1 728,21 €
Total HT des travaux61 063,59 €

- Montant HT des fournitures.....1 541,63 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %).....44,90 €
Total HT des fournitures1 586,53 €

Montant total HT62 650,12 €
TVA 20 %12 530,02 €
MONTANT TOTAL TTC.....75 180,15 €

Ces travaux ne pourront pas être inscrits au programme travaux subventionnés 2014 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel et seront traités sans subvention.

Ces travaux ne peuvent être subventionnés.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
- accepte les travaux présentés ci-dessus
- demande au maire de solliciter la subvention auprès du SIESS.

III. TRAVAUX DE VOIRIE ET EAUX PLUVIALES 2014 (DCM n° 14/16)

Yves GUILLOTTE présente le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux de voirie 2014 :

Travaux	HT	TTC
<u>Voirie</u>		
<u>Tranche ferme</u>		
- chemin de Fontaine Vive	20 156 €	24 190 €
- impasse de Grillon	3 804€	4 565 €
- Réfections localisées	25 740 €	30 890 €
<u>Tranche conditionnelle</u>		
- Route des Parents	26 818 €	32 180 €
<u>Réseau d'eaux pluviales</u>		
<u>Tranche ferme</u>		
- Buaz – Renf. eaux pluviales chemin rural	9 935 €	11 920 €
- Renforcement du réseau EP à Véry	100 266€	120 320 €
- Réfection du réseau EP chemin d'Avat	13 690 €	16 430 €
<u>Tranche conditionnelle</u>		
- Réfection du réseau EP route du Château	13 869 €	16 645 €
<u>Maîtrise d'œuvre (5,75 %)</u>		
<u>Tranche ferme</u>	9 924 €	11 910 €
<u>Tranche conditionnelle</u>	2 339 €	2 810 €

Soit un total de travaux prévisibles :

tranche ferme183 515 € HT
tranche conditionnelle.....43 026 € HT

Ce marché fera l'objet d'une consultation à procédure adaptée.

Bernard SEIGLE propose de solliciter

- le conseil général sur les crédits « Programmes d'Aménagement Concerté du Territoire » et de faire une demande auprès de M. Christian JEANTET, conseiller général,
- une aide sur les fonds parlementaires auprès des sénateurs et de M. Accoyer, député.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le maire à lancer la consultation à procédure adaptée,
- autorise à signer le marché avec les entreprises retenues,
- demande au maire de solliciter une subvention auprès du conseil général,
- demande au maire de solliciter une aide sur les fonds parlementaires.

IV. RENOUVELLEMENT DES BAUX RURAUX ARRIVANT A ECHEANCE EN 2014 (DCM N° 14/17)

Guy PHILIPPE, responsable de la commission « Agriculture », expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des contrats de bail de location des terrains communaux qui arrivent à échéance en 2014. Ceux-ci seront renouvelés pour une durée de 9 ans soit du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2023. Sont concernés :

- Gérard MOSSIERE
- Henri LACHAT
- François CHAMOIX
- Jean-Luc KRATTINGER
- Emmanuel DUMAX
- GAEC Le Vieux Chêne
- GAEC En Haut de la Fruitière

Le conseil municipal, après délibéré, et à l'unanimité,

- donne son accord au renouvellement des baux concernés,
- autorise le maire à signer les contrats.

V. DIVERS

CENTRE DE LOISIRS « LES CHOISYLOUPS »

Pascale LHOMME fait le bilan du centre de loisirs qui a 4 ans d'existence.

Nous avons accueilli à chaque petites vacances (Toussaint, hiver et printemps) en moyenne une vingtaine d'enfants. Depuis deux ans, le centre de loisirs a ouvert ces portes en juillet pendant deux semaines, ce fut un franc succès, puisque le centre affichait complet.

Depuis 2012, le centre accueille le mercredi une poignée d'enfants entre 5 et 8 ans.

En 2013, en plus des petites vacances, les enfants ont pu être accueillis pendant 1 mois en juillet.

Depuis la création du centre de loisirs « Les Choisyloups », nous bénéficions du contrat Enfance-Jeunesse pour les deux structures (Garderie périscolaire et centre de loisirs), ce qui permet à la commune de percevoir une aide de la Caisse d'Allocations Familiales 0,49 € par heure et par enfant, ainsi que 50 % du déficit déclaré.

Grâce à ces aides, la commune peut proposer des activités variées et des sorties aux enfants chaque mardi, et n'a pas augmenté ces tarifs depuis 2009.

Le bilan de ces 4 années reste positif, puisque le résultat financier s'élève à 1 240 € répartis entre les deux structures. L'attrait de ces accueils a incité la mairie à obtenir l'agrément pour recevoir 30 enfants.

Pascale LHOMME, en cette fin de mandat, remercie Josette CHAPPELET, qui assure la gestion administrative du centre, ainsi que tous les agents d'animation qui contribuent à son succès.

FELICITATIONS

Parce que ce genre de courrier n'arrive pas souvent, Bernard SEIGLE souhaite lire un courrier adressé à l'ensemble des élus et employés communaux, courrier d'un couple dont le grand-père du mari est né à Véry en 1888. A l'occasion de leurs recherches généalogiques, ce couple a découvert Choisy et son chef-lieu. Ils nous font savoir que « c'est avec un très grand plaisir que nous avons découvert un joli village très bien entretenu. L'espace mairie, église très harmonieux et coquet malgré l'hiver. C'est donc pour féliciter les élus, employés communaux et habitants qui participent à ce résultat que nous vous adressons ce courrier. »

REMERCIEMENTS

Cette dernière réunion s'achève, et c'est l'occasion pour Bernard SEIGLE de remercier chacun des conseillers et des agents communaux pour le plaisir qu'il a eu de travailler avec tous depuis 6 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.